

Les personnes sourdes au sein de l'économie mixte de protection sociale suisse depuis 1900

Résultats d'un projet de recherche mené dans le cadre du PNR 76

Prof. ém. Dre Brigitte Studer, Universität Bern

PD Dre Sonja Matter, Universität Bern

Dr Matthias Ruoss, Universität Bern

Vera Blaser, Universität Bern

Rebecca Hesse, Universität Bern

Laura Schleiss, Universität Bern

À l'instar d'autres minorités, les personnes sourdes ont été concernées par la politique sociale et le développement de l'État social de façons diverses, tantôt à leur avantage, tantôt en leur portant préjudice, par des mesures de coercition. Le projet de recherche examine les mesures d'assistance et de coercition dont ont fait l'objet les personnes sourdes en Suisse au 20^e siècle. On constate, pour toute la période étudiée, un audisme marqué qui privilégie les personnes entendantes au détriment des personnes sourdes, structurellement discriminées. Nombre des mesures de coercition qu'ont subies les personnes sourdes ont été motivées par la primauté exigée de la langue orale ou la dévalorisation des langues des signes, et en particulier la violence physique et psychique dans les écoles pour élèves sourd-es ou les institutions d'assistance. Ce n'est que récemment que les structures audistes ont été fondamentalement remises en question. Le mouvement des personnes sourdes, qui s'est formé à la fin des années 1970 et s'est battu pour les droits des personnes sourdes, a joué un rôle crucial dans ce changement.

Arrière-plan, objectif du projet et plan de recherche

État de la recherche et objectif

L'étude se penche sur la question des personnes sourdes comme des acteurs et actrices historiques qui se sont battu-es pour avoir voix au chapitre dans un ordre social hiérarchisé et qui se sont opposé-es aux multiples mesures de coercition présentes dans les sociétés modernes telles que la Suisse : celles-ci allaient de l'ingérence dans la vie familiale à l'exclusion de certains secteurs professionnels.

Jusqu'à présent, la recherche historique en Suisse s'est concentrée sur l'éducation scolaire des enfants sourds. En se basant sur ce constat, le projet de recherche se consacre à trois thèmes qui n'ont pas encore été étudiés : en premier lieu, il met en lumière l'histoire de l'intégration professionnelle des personnes sourdes ; en second lieu, il étudie la position des associations de parents d'enfants sourds. En troisième lieu, il analyse la formation des mouvements de personnes atteintes de surdité à la fin du 19e et au 20e siècle. Les trois projets partiels explorent les enjeux conflictuels entre assistance et coercition et analysent la production de savoir portant sur la surdité. Enfin, le projet examine les conditions de possibilité d'Agency pour les personnes sourdes.

Concepts et approches théoriques

Le concept d'audisme, développé en 1975 par Tom Humphries, est le fil conducteur de notre étude. Cette dernière, en se référant à ce concept, met en évidence non seulement les exclusions individuelles, mais aussi les exclusions structurelles des personnes sourdes. Elle décrit également les privilèges que les personnes entendantes revendiquent pour elles-mêmes à l'égard des personnes sourdes.

Le projet de recherche utilise deux approches théoriques qu'il met à profit pour étudier l'his-

toire de la surdité : dans le prolongement des approches des *Disability Studies*, le projet de recherche met l'accent sur la dimension processuelle du concept de « handicap » ainsi que sur le traitement social des personnes en situation de handicap. Une *perspective intersectionnelle* considère les différentes catégories d'inégalités sociales comme étant interdépendantes et s'influençant mutuellement.

Base de données et méthodes

Sonos et ASASM, les deux fonds d'archives des associations d'aide spécialisée aux personnes sourdes – des Archives sociales suisses (Zurich) et des Archives cantonales vaudoises (Lausanne) – ont joué un rôle de premier ordre dans le projet de recherche. Tous deux recèlent une quantité considérable de sources, pour la plupart non imprimées, sur l'histoire de la surdité. À cela se sont ajoutés les enregistrements de l'émission *Sehen statt hören* (1981-1998) de la télévision suisse alémanique, également très utiles.

Étant donné que la plupart des sources sur l'histoire des personnes sourdes proviennent de personnes entendantes, le projet de recherche a mené des interviews d'histoire orale avec des personnes sourdes. Dans le même temps, nous nous sommes penché-es sur la critique justifiée selon laquelle l'histoire orale place les personnes interviewées dans le rôle de fournisseurs de données sans droit de participation et nous nous sommes donc orienté-es vers des approches de recherche participative. En nous inspirant du modèle par étapes de M. T. Wright, nous avons cherché à transmettre des informations, à consulter et à associer les personnes interviewées (étape préliminaire de la participation).

Résultats

Le projet de recherche examine trois domaines thématiques interdépendants.

L'intégration professionnelle des jeunes et des adultes sourd-es

Depuis la création des « institutions de sourds-muets » – qui par la suite deviendront les écoles pour enfants sourds et de logopédie – au 19^e siècle, la question de l'insertion professionnelle des jeunes sourd-es ayant terminé leur scolarité a joué un rôle de premier plan dans la pédagogie des personnes sourdes. Dès le début, l'éducation institutionnalisée des personnes sourdes en Suisse a poursuivi l'objectif de rendre les jeunes sourd-es compatibles avec le marché du travail grâce à l'éducation orale – qui comprenait un entraînement intensif au langage parlé, à la lecture labiale et à l'articulation. Toutefois, pendant longtemps, les personnes sourdes n'ont eu accès qu'à certains domaines de travail. Les personnes sourdes, pour la plupart, exerçaient des métiers manuels peu qualifiés et étaient employé-es dans l'agriculture et le service domestique ou travaillaient en dessous de leur niveau de qualification malgré une bonne formation professionnelle. Les personnes sourdes n'avaient aucun accès à la formation et au perfectionnement professionnels, et des branches professionnelles entières, notamment dans le domaine social et pédagogique, leur étaient interdites.

Ce qui s'est traduit, pour elles, par une exclusion particulièrement lourde de conséquences, car ainsi les personnes sourdes restaient hors du discours sur la surdité et des processus de décision sociaux et politiques qui y sont liés. À partir de la fin des années 1970, les personnes sourdes, dans le cadre de leurs efforts d'émancipation, ont commencé à politiser leurs chances professionnelles et éducatives et à critiquer les barrières qui se dressaient de-

vant elles. Elles ont exigé le droit de participer aux décisions dans tous les domaines du « travail des sourd-es ». La remise en question de la méthode exclusivement orale à l'école et la demande d'offres de formation en langue des signes et avec l'aide d'interprètes ont jeté les bases de cette critique.

En conséquence de cette politisation de la communauté des sourd-es, certains changements ont eu lieu dans les années 1980 en ce qui concerne les perspectives professionnelles des personnes sourdes : dès ce moment-là, plusieurs personnes sourdes ont eu accès à des formations en animation socioculturelle et en pédagogie sociale. Toujours dans les années 1980, la formation des enseignant-es en langue des signes (GSLA) a été mise en place au séminaire de pédagogie curative de Zurich. Ces enseignements ont permis à certaines personnes sourdes d'accéder à des postes importants dans le domaine de la surdité et de réaliser leurs souhaits professionnels dans les domaines du travail social et de la pédagogie.

Le projet de thèse se penche sur les biographies professionnelles de la première génération de « professionnel-les sourd-es dans le domaine de la surdité ». Les entretiens d'histoire orale ont confirmé la thèse selon laquelle la pratique d'intégration de l'aide spécialisée aux personnes sourdes produisait à son tour de l'exclusion. La plupart du temps, les personnes sourdes se sont heurtées à des entraves et ont subi des expériences d'exclusion dans le contexte de la formation et du choix professionnel. Ainsi, nombre de personnes sourdes ont vécu l'orientation professionnelle et le choix d'un métier comme insatisfaisants, car les propositions de métiers que leur présentaient les spécialistes étaient le plus souvent standardisées, tenant peu compte des capacités et des vocations personnelles. Il n'est pas rare que cette expérience s'inscrive profondément dans l'image que les personnes

interviewées ont d'elles-mêmes et que celle-ci reste négative jusqu'à l'âge adulte. En revanche, la possibilité de suivre une formation pour qualifier les personnes intéressées à travailler dans le domaine de la surdité a été perçue par les personnes sourdes interviewées comme un facteur d'autonomisation et une étape personnelle importante.

L'AI a joué un rôle ambivalent dans le contexte des formations étudiées : elle ne soutenait les secondes formations que dans des cas isolés. Certaines parmi les personnes diplômées ont donc dû recourir aux subventions de l'aide privée aux personnes handicapées (notamment Pro Infirmis). Il s'est avéré que l'accès des personnes sourdes à l'enseignement supérieur n'était que partiel et limité à une activité dans le « monde des sourd-es ».

Les associations de parents d'enfants sourds

Outre l'histoire de l'intégration professionnelle, le projet de recherche s'est consacré à la formation d'associations de parents d'enfants sourds. Pour ce projet partiel également, il s'est avéré que les années 1970 ont marqué un tournant. Ainsi, à cette époque, les parents (entendants) ont obtenu, de plus en plus, un droit de regard sur l'éducation et la formation de leurs enfants sourds dans les écoles suisses pour sourd-es. Comme le montre le projet de recherche, c'est précisément dans ce contexte historique que de nombreuses associations régionales de parents ont été créées dans les écoles suisses pour sourd-es et malentendant-es; elles se sont regroupées en 1974 au sein de l'*Association suisse des parents d'enfants déficients auditifs* (ASPEDA). Dans les années 1970, le rôle des parents dans la pédagogie des sourd-es a en outre évolué, passant du « modèle profane » au « modèle de co-thérapeute », où les spécialistes faisaient appel aux parents, de plus en plus éduqués à cet effet.

La collaboration entre les expert-es en matière de surdité et les parents d'enfants sourds a joué un rôle important dans la mise en place de modèles pédagogiques. L'ASPEDA, qui s'est d'abord étroitement orientée vers la primauté de la langue orale après sa fondation, a siégé dans des commissions scolaires, a participé régulièrement aux assemblées de l'ancienne *Association suisse des professeurs de sourds-muets* (ASPM) et, par le biais de sa publication associative, a atteint une grande partie des parents entendants d'enfants sourds en Suisse, notamment en Suisse alémanique. La volonté des parents entendants d'intégrer leurs enfants sourds dans la société majoritaire a pu renforcer l'application de mesures de coercition, comme l'interdiction de la langue des signes.

Les mouvements transnationaux d'émancipation des sourd-es

Dans le domaine de la formation scolaire comme de l'intégration professionnelle des personnes sourdes, les mouvements transnationaux de sourd-es ont joué un rôle important. Pour l'histoire des personnes sourdes de Suisse, on peut identifier deux phases historiques durant lesquelles les échanges internationaux ont été particulièrement intenses. La première phase concerne la période à cheval entre le 19e et le 20e siècle. Ces années peuvent généralement être décrites comme une phase d'intensification du transfert de connaissances entre les membres de différentes nations, comme en témoigne notamment la multiplication des expositions universelles et des congrès internationaux. Alors que la recherche historique s'est jusqu'à présent concentrée surtout sur les conférences internationales d'enseignant-es sourd-es-muet-tes, notre projet de recherche a examiné les conférences internationales organisées par les personnes sourdes elles-mêmes. Il s'est avéré que les résultats des recherches effectuées jusqu'à présent sous-estimaient le dissentiment que soulevait la résolution adoptée

par les enseignant-es de sourds-muets lors du congrès de Milan de 1880 ; cette résolution, qui a été largement adoptée, préconisait que, dans les écoles pour sourd-es, les enfants sourds ne communiquent pas par la langue des signes, mais plutôt par le langage parlé.

À la fin des années 1970, une deuxième phase a été marquée par l'émergence d'un mouvement, également transnational, d'émancipation des personnes sourdes. Ce réseau a pris racine dans des centres urbains tels que Paris et des pays tels que les États-Unis. Ce sont ces échanges internationaux qui ont donné l'impulsion sans laquelle un certain mouvement des personnes sourdes n'aurait pas vu le jour en Suisse. De nombreux-ses activistes sourd-es ont vécu quelques années à l'étranger et sont ainsi entré-es en contact avec le mouvement des personnes sourdes, comme le montre le projet de

recherche à l'aide d'interviews d'histoire orale. Les activistes ont exigé la reconnaissance des langues des signes, davantage de droits à l'autodétermination pour les personnes sourdes et de meilleures conditions pour participer à la société, ce qui a conduit au remplacement des associations spécialisées dans la surdité et des expert-es entendant-es. Les années 1981 et 1991 ont constitué de nettes césures. Dans le contexte de « l'année internationale pour les personnes handicapées » proclamée par l'ONU en 1981, les personnes sourdes en Suisse ont d'autant plus profité de l'occasion pour exiger une réduction des obstacles à la communication. En 1991, à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération helvétique, les personnes sourdes ont manifesté pour la première fois en Suisse, descendant dans la rue pour protester contre leur exclusion.

Importance des résultats pour la pratique et recommandations

1. La reconnaissance juridique des langues des signes au niveau national et cantonal est un desideratum majeur qu'il s'agit de mettre en œuvre en Suisse dans un avenir immédiat, conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. La question déterminante sera de savoir quels droits découlent d'une reconnaissance juridique des langues des signes ou quelles prestations l'État devra financer. Les résultats de notre recherche soulignent l'importance capitale de donner aux personnes sourdes un rôle prépondérant dans les processus de prise de décision, et de les associer dans l'élaboration de la politique qui les concerne directement. Il s'agit de lutter résolument contre l'attitude paternaliste avec laquelle les personnes entendantes ont traité les personnes sourdes dans l'histoire de l'État social suisse.
2. À l'avenir, les institutions de financement de la recherche et les universités doivent se positionner plus clairement quant à la manière d'intégrer plus largement les personnes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur et la recherche. En Suisse, les personnes sourdes rencontrent encore des obstacles importants lorsqu'il s'agit de faire des études ou de mener des recherches, même en comparaison avec d'autres pays, notamment les États-Unis. Jusqu'à présent, l'accès des personnes « en situation de handicap » à l'enseignement supérieur est rendu difficile par la législation. Les mesures prises par les universités en faveur de la diversité doivent être renforcées à l'avenir. Les institutions de financement de la recherche, comme le FNS, devraient offrir davantage de possibilités de réaliser des projets de recherche participatifs.

3. Depuis plusieurs décennies, les associations de personnes handicapées et les activistes soulignent l'importance de la participation des personnes handicapées à tous les processus décisionnels importants (du développement de produits aux processus législatifs) afin de veiller à leur accessibilité. Pour ce faire, il est nécessaire que les personnes sourdes puissent également bénéficier d'une éducation et d'une formation continue accessible dans le plus grand nombre de secteurs possible. Il est important que les personnes sourdes occupent de plus en plus de postes de direction et de décision dans divers domaines professionnels, notamment pour lutter contre les préjugés qui persistent sur le potentiel des personnes sourdes. Dans les entreprises, une politique inclusive et sensible à la diversité devrait être encouragée, de sorte que les personnes sourdes communiquant en langue des signes se sentent moins marginalisées et puissent mieux participer. Il est urgent qu'à l'avenir le nombre comparativement élevé de personnes sourdes au chômage se réduise, et qu'elles puissent avoir de meilleures chances sur le marché du travail.
4. Et *last but not least* : les interprètes en langue des signes jouent un rôle clé dans la réussite de la communication entre les personnes sourdes et les personnes entendantes. Pouvoir recourir à des interprètes est une offre qui libère dans une certaine mesure les personnes sourdes des enjeux conflictuels entre assistance et contrainte : si elles dépendent ainsi du travail des interprètes, elles ne doivent pour le moins pas renoncer à leur autonomie. L'extension du droit à des interprètes pour les personnes sourdes dans le contexte du travail, de la santé et des loisirs est un desideratum qui date de plusieurs décennies, mais qui n'a pas encore été suffisamment mis en œuvre en Suisse, notamment pour des raisons financières.

Signification scientifique des résultats

Le projet de recherche met en lumière la signification de l'audisme, qui a justifié de nombreuses mesures de coercition à l'encontre des personnes sourdes, notamment l'obligation de communiquer en langage parlé et la suppression des langues des signes. L'objectif de ces mesures de coercition était d'assimiler pleinement des personnes sourdes au monde des personnes entendantes. Seule une évaluation positive des langues des signes en tant que système de communication pleinement développé, ainsi qu'une meilleure reconnaissance de la communauté des personnes sourdes en tant que minorité culturelle et linguistique, ont per-

mis de remettre en question les structures audistes de manière critique. Les résultats de ces recherches soulignent l'importance d'étudier systématiquement, outre les formes de discrimination telles que le racisme, le sexisme ou le classisme, l'audisme qui prévaut dans les sociétés modernes. Comme le montre en outre notre projet de recherche, une perspective transnationale s'avère efficace pour étudier historiquement la lutte politique contre les mesures de coercition pratiquées à l'encontre des minorités sociales et des personnes handicapées.

Les personnes sourdes au sein de l'économie mixte de protection sociale suisse depuis 1900

Prof. ém. Dre Brigitte Studer, Universität Bern, requérante principale
PD Dre Sonja Matter, Universität Bern, collaboratrice scientifique
Dr Matthias Ruoss, Universität Bern, collaborateur scientifique
Vera Blaser, Universität Bern, collaboratrice scientifique
Rebecca Hesse, Universität Bern, collaboratrice scientifique
Laura Schleiss, Universität Bern, collaboratrice scientifique

Adresse de contact :

Prof. em. Dr. Brigitte Studer
Universität Bern
+41 31 684 83 89
brigitte.studer@unibe.ch

Pour des informations supplémentaires :

www.nfp76.ch

juillet 2023

u^b

b
UNIVERSITÄT
BERN